



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération



Rapport annuel 2022

Synthèse du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction	4
I. Les chiffres clefs du service	5
II. Périmètre d'Amplepuis Thizy, de la Haute Vallée d'Azergues, du SIAPT dissout, de Dième et Saint-Appolinaire	6
I. Les chiffres clefs du service	6
II. L'essentiel de l'année 2022	7
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)...	8
III. Périmètre de la commune de Joux.....	9
I. Les chiffres clefs du service	9
II. L'essentiel de l'année 2022	9
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)	10
IV. Périmètre de la commune de Les Sauvages	11
I. Les chiffres clefs du service	11
II. L'essentiel de l'année 2022	11
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007).	12
V. Périmètre de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne	13
I. Les chiffres clefs du service	13
II. L'essentiel de l'année 2022	13
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007).	14
VI. Périmètre de la commune de Tarare	15
I. Les chiffres clefs du service	15
II. L'essentiel de l'année 2022	15
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007).	16
VII. Périmètre de la commune de Valsonne.....	17
I. Les chiffres clefs du service	17
II. L'essentiel de l'année 2022	17
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007).	18
VIII. Les éléments financiers.....	19
I. Montant financier.....	19
II. Financement des investissements.....	19
a) Montants financiers	19
b) Montant des amortissements réalisés par la collectivité	19
c) Etat de la dette du service	19

IX. Les perspectives	20
.....	20
X. Assainissement non collectif	21
1. Les chiffres clés 2022.....	21
2. L'essentiel de l'année 2022	21
3. Les indicateurs de performance du service	22
4. Les perspectives 2022	22
Annexes	23

Introduction

Le service assainissement de la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) est issu de la fusion, en 2014, de 10 services d'assainissement collectif et non collectif. Ces services transférés disposaient chacun de leur propre mode de gestion, mais également de leur propre tarif.

Une uniformisation des tarifs et des modes de gestion est en cours et se déroulera sur la période 2014 - 2024. Dans l'attente, une présentation du rapport sur le prix et la qualité de chaque périmètre est faite dans ce document, qui constitue le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS) de la COR.

Le RPQS, prévu par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour principal objectif de donner toute transparence sur le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance de leur service.

Ce rapport doit être présenté dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre. Si tout ou partie de la compétence a été transférée à un ou plusieurs EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports transmis par ces EPCI dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 en complètent le contenu, en intégrant notamment des indicateurs de performance du service public.

Ce rapport peut être consulté à la mairie et au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site internet de la COR à l'adresse suivante www.ouestrhodanien.fr

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	44 898
	Abonnés	20 409
	Volumes facturés	2 154 159 m³
	Prix TTC moyen du service au m³ pour 120 m³	3.162 €
	Mode de gestion du service et titulaire des contrats	Délégation de service public à SUEZ et VEOLIA 6 contrats d'affermage
	Stations d'épuration	39
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	3 Lamure-sur-Azergues, Grandris et Les Sauvages
	Stations non conformes en performances déclarées par les services de l'Etat	6 Poule-les-Echarmeaux, Chambost-Allières, Les Sauvages, Saint-Romain-de-Popey La Gare, Lamure-sur-Azergues, les Arthauds
	Quantité de boues issues des STEPS	1 140 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	661 km
	Postes de relèvement	28
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	9
Assainissement non collectif	Usagers (nombre d'installations estimées)	5 996
	Coût moyen du contrôle périodique de bon fonctionnement	103.00 € TTC
	Coût moyen du contrôle de conception	96.88 € TTC
	Coût moyen du contrôle de réalisation	133.66 € TTC
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Délégation de service public à SUEZ (fin du contrat au 30/09/2027)

II. Périmètre d'Amplepuis Thizy, de la Haute Vallée d'Azergues, du SIAPT dissout, de Dième et Saint-Appolinaire

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	31 229
	Abonnés	14 195
	Volumes facturés	1 301 812 m ³
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,15 €
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ jusqu'au 31/12/2022
	Stations d'épuration	35
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	2 Lamure-sur-Azergues, Grandris
	Quantité de boues issues des STEPS	660.17 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	556 km
	Postes de relèvement	23
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	8
	Bassins de rétention eaux pluviales	8

II. L'essentiel de l'année 2022

Les faits marquant de l'année 2022 ont été les suivants :

Secteur Haute Vallée d'Azergues :

- ❖ Remplacement de deux débitmètres et sondes redox/oxygène sur la station d'épuration de Grandris ;
- ❖ Curage des lits de roseaux sur la station d'épuration de Grandris ;
- ❖ Renouvellement d'une conduite d'assainissement traversant l'Azergues à Lamure-sur-Azergues sur 21 ml ;
- ❖ Création d'une rampe en enrochements pour supprimer un seuil dans le cours d'eau St Cyr à Chambost-Allières ;
- ❖ Suivi du milieu récepteur pour la station d'épuration de Chambost-Allières en nappe haute et basse ;
- ❖ Lancement du diagnostic périodique du système d'assainissement de Grandris ;
- ❖ Contrôle du dispositif d'autosurveillance A2 du système d'assainissement de Grandris.

Secteur Amplepuis-Thizy :

- ❖ Des travaux de mise en place du diagnostic permanent du système d'Amplepuis Thizy ont été lancé ;
- ❖ La réparation du biodisque n°2 de la station d'épuration du Bourg de Ranchal est planifié début 2023 ;
- ❖ La clôture du bassin pluvial des Charrières a été réparé suites à des dégradations ;
- ❖ L'auget basculant a été réparé à la station d'épuration de Thel ;
- ❖ Reprise de 13 branchements rue Georges Clémenceau à Cours ;
- ❖ Renouvellement du réseau d'assainissement 57 ml et 10 branchements rue des Petites Gardes à Cours ;
- ❖ Reprise d'un réseau d'eau pluvial à Mardore ;
- ❖ Reprise d'un réseau suite à un effondrement à Pont Trambouze à Cours ;
- ❖ Réalisation de la campagne RSDE sur le système d'assainissement d'Amplepuis Thizy ;
- ❖ Réalisation de l'étude d'analyse des risques de Défaillances sur le système de collecte d'Amplepuis Thizy ;
- ❖ Elaboration du zonage pluvial et mise à jour du zonage eaux usées à Cours.

Secteur SIAPT dissout :

- ❖ Mise en conformité d'un branchement dans le bourg de Ancy rue de la Cure ;
- ❖ Mise en place d'une bâche sur la station de Saint-Romain-de-Popey La Gare pour éviter les odeurs ;
- ❖ Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement des Arthauds ;
- ❖ Réalisation de l'étude d'analyse des risques de Défaillances sur le système de collecte des Arthauds ;
- ❖ Lancement de l'étude de faisabilité du raccordement de la STEP de la Gare sur celle des Arthauds ;
- ❖ Dévoisement d'un réseau d'eaux usées en partie privée à Saint-Romain-de-Popey, parcelle C2133 ;
- ❖ Dépôt d'un porté à connaissance pour la suppression du trop-plein de poste de refoulement de la poste à Saint Romain de Popey.

Sur le périmètre :

- ❖ Renouvellement des contrats de délégation de service public arrivant à terme le 31/12/2022 sur le périmètre de Tarare et des périmètres de la Haute vallée d'Azergues, du SIAPT dissout, du pays d'Amplepuis Thizy, de Dième, de Saint-Appolinaire, de Joux et les Sauvages ;

- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Approbation du règlement de service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines sur les 31 communes de la COR.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des Eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	Non calculé
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	71/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	100 %
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation	Non calculé
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0 %
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Non calculé
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Non communiqué
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100/120
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,89 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 8,5241 pour 1000

III. Périmètre de la commune de Joux

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	418
	Abonnés	190
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3.10 €
	Volumes facturés	14 466 m ³
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ (durée 15 ans – fin : 31/03/2024)
	Stations d'épuration	0
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	0
	Quantité de boues issues des stations d'épuration	0
	Longueur de réseau	7,392 km dont 48.45 % de réseau unitaire
	Postes de relèvement	1
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	0

II. L'essentiel de l'année 2022

Périmètre de la commune de Joux

Assainissement collectif :

- ❖ Renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 31/03/2024 ;
- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Approbation du règlement de service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines sur les 31 communes de la COR.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	91.3 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	83/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	100 %
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100 %
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10.35
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94 %
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,54 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 0 pour 1000

IV. Périmètre de la commune de Les Sauvages

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	409
	Abonnés	186
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,00 €
	Volumes facturés	17 280 m ³
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ (durée 12 ans – fin : 28/02/2023)
	Station d'épuration	1
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	1
	Quantité de boues issues des stations d'épuration	0.88 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	5,052 km dont 55 % de réseau unitaire
	Postes de relèvement	3
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	0

II. L'essentiel de l'année 2022

Périmètre de la commune de Les Sauvages

Assainissement collectif :

- ❖ Le lancement du nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la station d'épuration ;
- ❖ Le renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à échéance ;
- ❖ La proposition d'acquisition partielle de la parcelle AC 177 pour permettre l'implantation de la nouvelle station d'épuration de Les Sauvages ;
- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Approbation du règlement de service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines sur les 31 communes de la COR.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	63 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	37/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	Non renseigné
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100 %
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	Non communiqué par le délégataire
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non communiqué par le délégataire
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Non calculé
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Non renseigné
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,65 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 0 pour 1000

V. Périmètre de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	411
	Abonnés	187
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,39 €
	Volumes facturés	21 861 m ³
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ (durée 20 ans – fin : 28/02/2033)
	Stations d'épuration	1
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	0
	Quantité de boues issues des stations d'épuration	0 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	3,392 km
	Postes de relèvement	0
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	0

II. L'essentiel de l'année 2022

Périmètre de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne

Assainissement collectif :

- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Approbation du règlement de service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines sur les 31 communes de la COR.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	48 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	70/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	100 % pour le traitement, non calculé pour la collecte
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	Non calculé
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non communiqué
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Non calculé
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,52 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 0 pour 1000

VI. Périmètre de la commune de Tarare

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	11 609
	Abonnés	5 277
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,13 €
	Volumes facturés	773 997 m ³
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage Veolia Eau (durée 29 ans – fin : 31/12/2022)
	Stations d'épuration	1
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	0
	Quantité de boues issues des stations d'épuration	473.9 tonnes de matières sèches produites
	Longueur de réseau	80,4 km dont 53 % de réseau unitaire
	Postes de relèvement	1
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	1

II. L'essentiel de l'année 2022

Périmètre de la commune de Tarare

Assainissement collectif :

- ❖ Réalisation de l'étude d'analyse des risques de défaillances du système de collecte ;
- ❖ Lancement de l'étude permettant la mise en place du diagnostic permanent ;
- ❖ Réalisation de la campagne RSDE ;
- ❖ Réalisation des travaux de mise en séparatif de la rue de Verdun (55 ml de réseau d'eaux pluviales, 152 ml de réseau d'eaux usées, 14 branchements) ;
- ❖ Réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement Boulevard Garibaldi (81 ml de réseau d'eaux pluviales, 82.6 ml de réseau d'eaux usées) ;
- ❖ Déconnexion du bassin de l'hôpital du réseau unitaire existant ;
- ❖ Mise à jour du manuel d'autosurveillance ;
- ❖ Mise à la cote et renouvellement de tampons d'assainissement ;
- ❖ Premiers contacts avec les entreprises de Tarare pour la signature d'arrêtés et de conventions de déversement ;
- ❖ Poursuite de la mise en conformité de l'assainissement Boulevard Voltaire ;
- ❖ Renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à terme le 31/12/2022 ;
- ❖ Approbation du règlement de service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines sur les 31 communes de la COR.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	99.3 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	83/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	100 %
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100 %
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,35
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0,18 %
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94 %
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3.08 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 0 pour 1000

VII. Périmètre de la commune de Valsonne

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	822
	Abonnés	374
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,2 €
	Volumes facturés	26 240 m ³
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ (durée 19 ans – fin : 31/12/2031)
	Stations d'épuration	1
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	0
	Quantité de boues issues des stations d'épuration	5 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	9,171 km dont 15,06 % de réseau unitaire
	Postes de relèvement	0
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	0

II. L'essentiel de l'année 2022

Périmètre de la commune de Valsonne

Assainissement collectif :

- ❖ Rendu final de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement en vue d'éliminer les eaux claires parasites ;
- ❖ Rejet accidentel de fioul dans le réseau ;
- ❖ Renouvellement d'un collecteur d'eaux pluviales Route de Lyon.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	95 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	77/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	Non concerné
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100 %
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0 %
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Non calculé
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,26 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 5,35 pour 1000

VIII. Les éléments financiers

I. Montant financier

Recettes de la collectivité	Redevances perçues auprès des usagers	2 913 213,94 €
	PFAC et autres prestations	268 686,79 €
	Subventions d'investissement	18 145,80 €
	Participation du budget général au budget annexe assainissement	0 €
	Contribution du budget général au titre des eaux pluviales	0 €
	Primes pour épuration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	79 137,18 €
	TOTAL recettes collectivité	3 279 183,71 €
Recettes du délégataire	Redevances perçues auprès des usagers	3 394 512.00 €
	Travaux de branchements réalisés	85 225.00 €
	Recettes pour gestion des Eaux Pluviales	315 279.00 €
	TOTAL recettes délégataire	3 795 016.00 €
Recettes des Agences de l'Eau	Redevances pour modernisation des réseaux de collecte perçues auprès des usagers sur facture d'eau	265 010.00 €

II. Financement des investissements

a) Montants financiers

	Année 2022
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	355 258,23 €
Montants des subventions	18 145,80 €
Montants des contributions du budget général	-

b) Montant des amortissements réalisés par la collectivité

1 822 510,26 €

c) Etat de la dette du service

	Année 2022
Encours de la dette au 31 décembre	17 093 147,46 €
Montant remboursé durant l'exercice : annuité	1 647 605,67 €
Dont en capital (<i>Compte 16 des dépenses d'investissement</i>)	1 089 562,10 €
Dont en intérêts (<i>Compte 661 des dépenses d'exploitation</i>)	558 043,57 €

Durée d'extinction de la dette : 7,646 années

Epargne brute annuelle : 2 235 422,28 €

IX. Les perspectives

- ❖ Mise en place du diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement d'Amplepuis Thizy, de Tarare et des Arthauds ;
- ❖ Elaboration d'un programme pluriannuel d'élimination des eaux claires parasites sur le système d'assainissement des Arthauds ;
- ❖ Poursuite des travaux d'élimination des eaux claires parasites des réseaux d'assainissement sur les différents systèmes d'assainissement ;
- ❖ Mise en conformité du système d'assainissement de Marnand ;
- ❖ Etude de raccordement du système d'assainissement de Saint-Romain-la-Gare sur le système d'assainissement de Pontcharra les Arthauds ;
- ❖ Mise à jour des zonages d'assainissement ;
- ❖ En 2023, lancement de 7 diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement de Pontcharra les Arthauds, Saint-Romain-la-Gare, Chambost-Allières, Lamure-sur-Azergues, les Sauvages, Marnand, Grandris conformément à l'arrêté du 31/07/2020 ;
- ❖ Lancement des diagnostics périodiques suivants conformément à l'arrêté du 31/07/2020 des systèmes d'assainissement arrivant à échéance selon le calendrier prévisionnel ;
- ❖ Réhabilitation de la station d'épuration des Sauvages ;
- ❖ Valoriser l'énergie du réseau d'assainissement ;
- ❖ Renouvellement des réseaux d'assainissement et mise en conformité des rejets d'eaux usées sur le territoire ;
- ❖ Modification du déversoir d'orage situé en amont du barrage de Joux, assurant l'alimentation en eau potable de la Ville de Tarare ;
- ❖ Renouvellement des conventions de rejets caduques sur le système de Tarare ;
- ❖ Assurer le suivi des contrats de délégation de service public ;
- ❖ Travailler sur les systèmes d'assainissement non conformes.

X. Assainissement non collectif

1. Les chiffres clés 2022

Assainissement non collectif	Habitants desservis	11 653
	Usagers	5 996
	Coût moyen du contrôle périodique de bon fonctionnement	103.00 € TTC
	Coût moyen du contrôle de conception	96.88 € TTC
	Coût moyen du contrôle de réalisation	133.66 € TTC
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Délégation de service public sur l'ensemble du territoire par SUEZ (fin du contrat au 30/09/2027)

2. L'essentiel de l'année 2022

Assainissement non collectif

- Poursuite des vérifications de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la COR.

3. Les indicateurs de performance du service

	Indicateurs	
Assainissement non collectif	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2636 *
	Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/2021	320
	Taux de conformité des installations	79,8 %

* depuis le lancement de la seconde vérification périodique des installations

4. Les perspectives 2022

Assainissement non collectif

- Poursuivre les vérifications de bon fonctionnement des installations sur le territoire de la COR.

Annexes

Notes établies par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de leur programme d'intervention



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

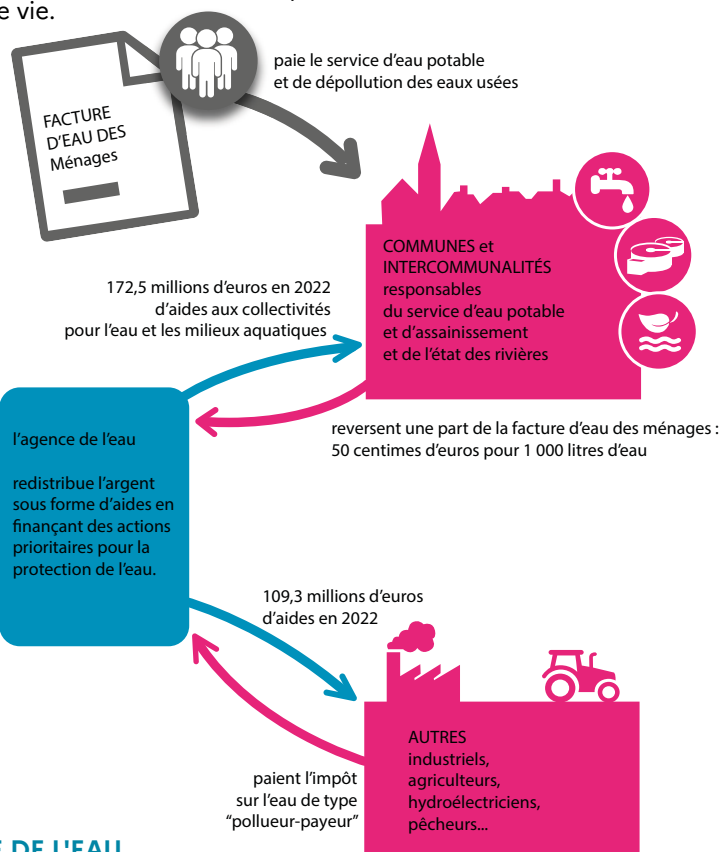
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

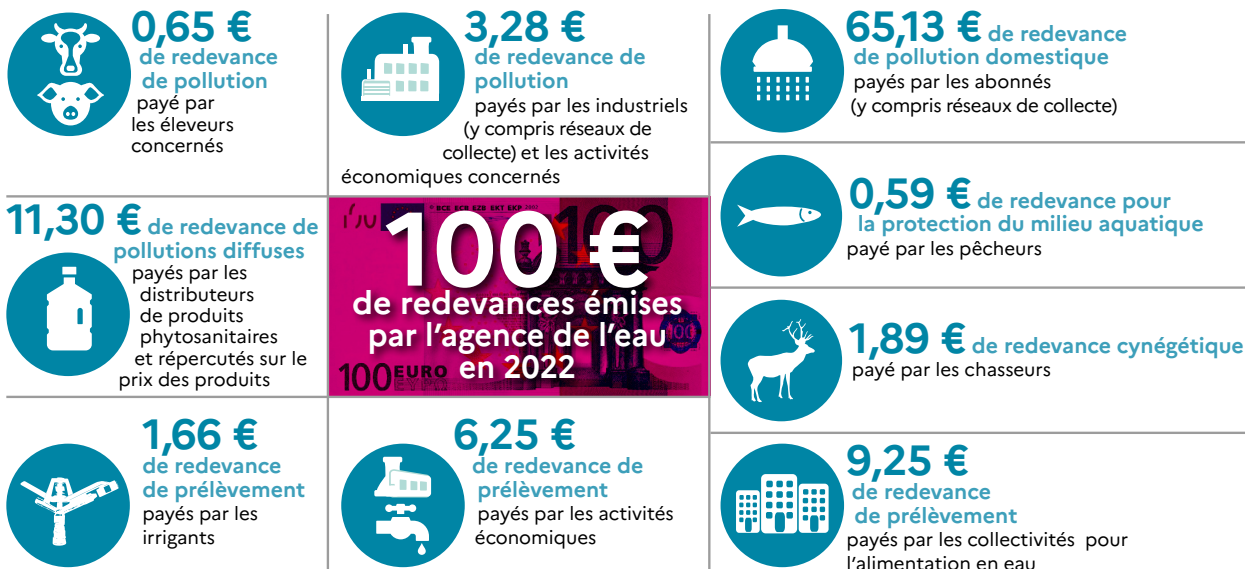
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

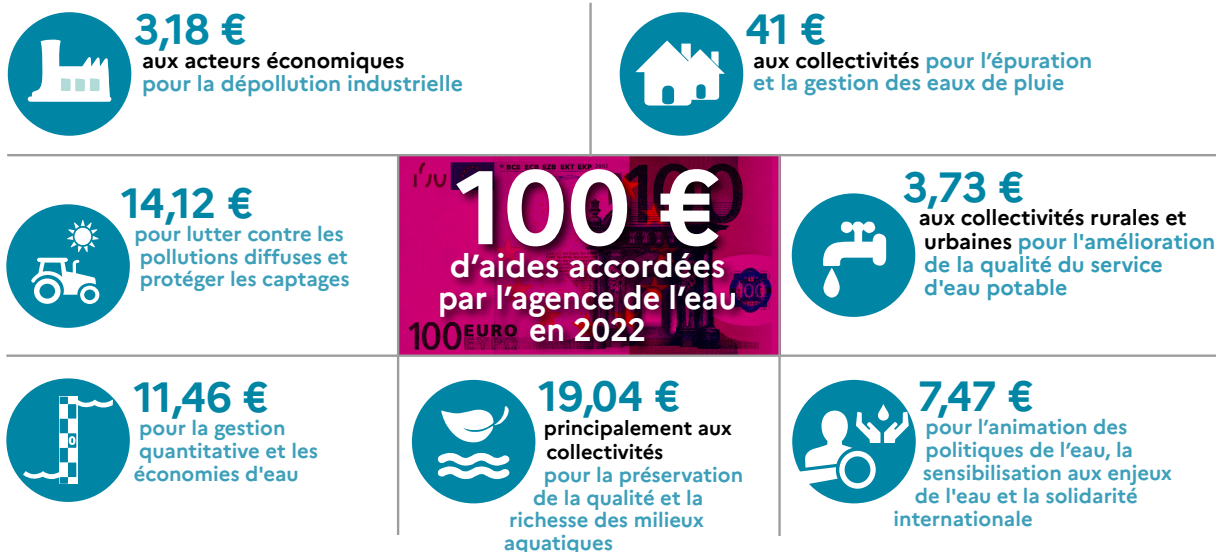


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

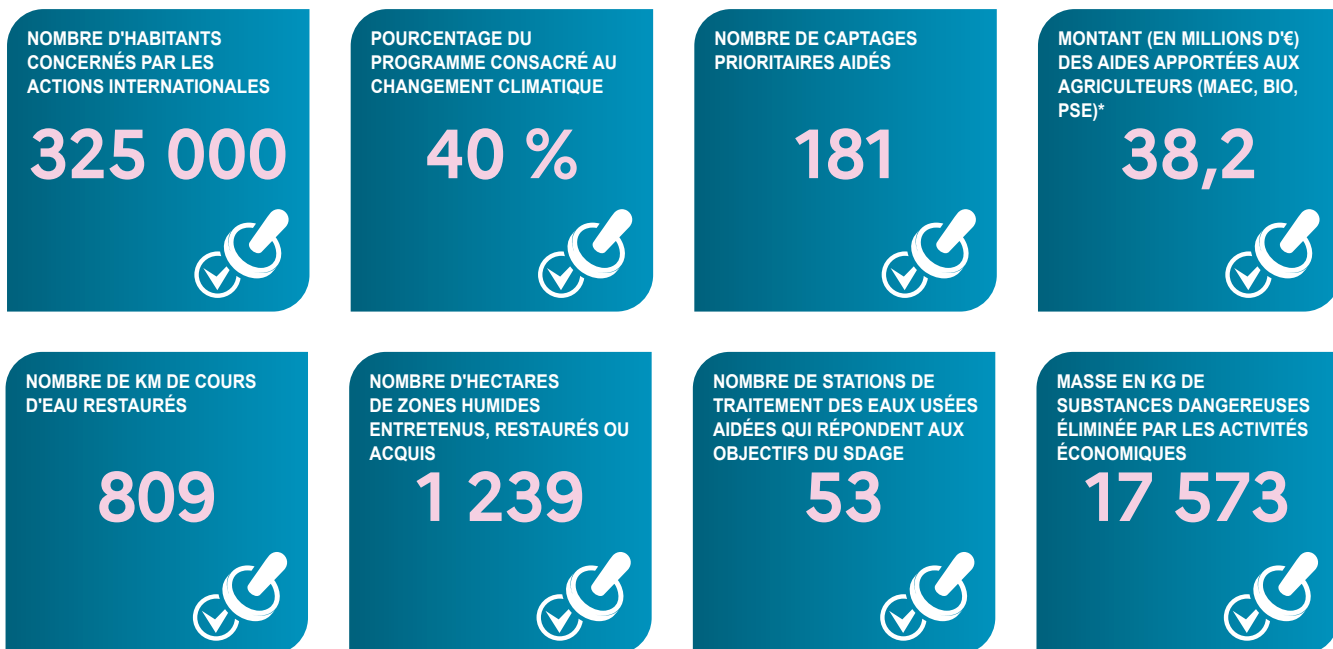


En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

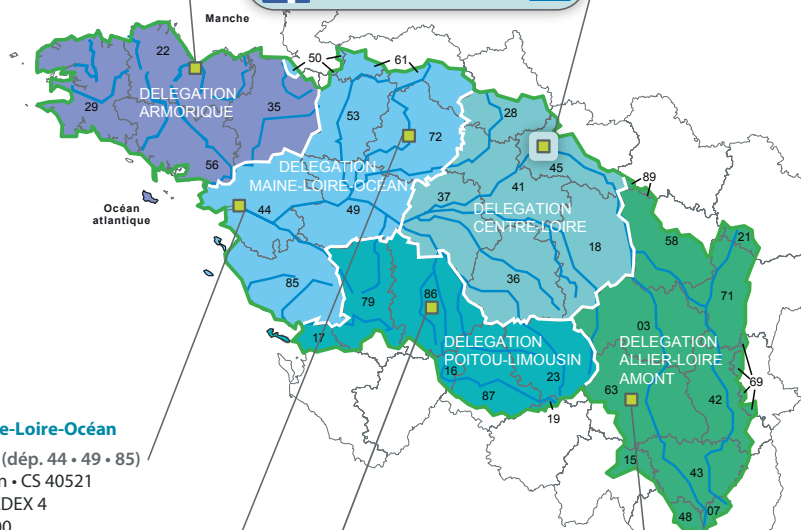
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>
comprendre-apprendre-agir-pour-leau



ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

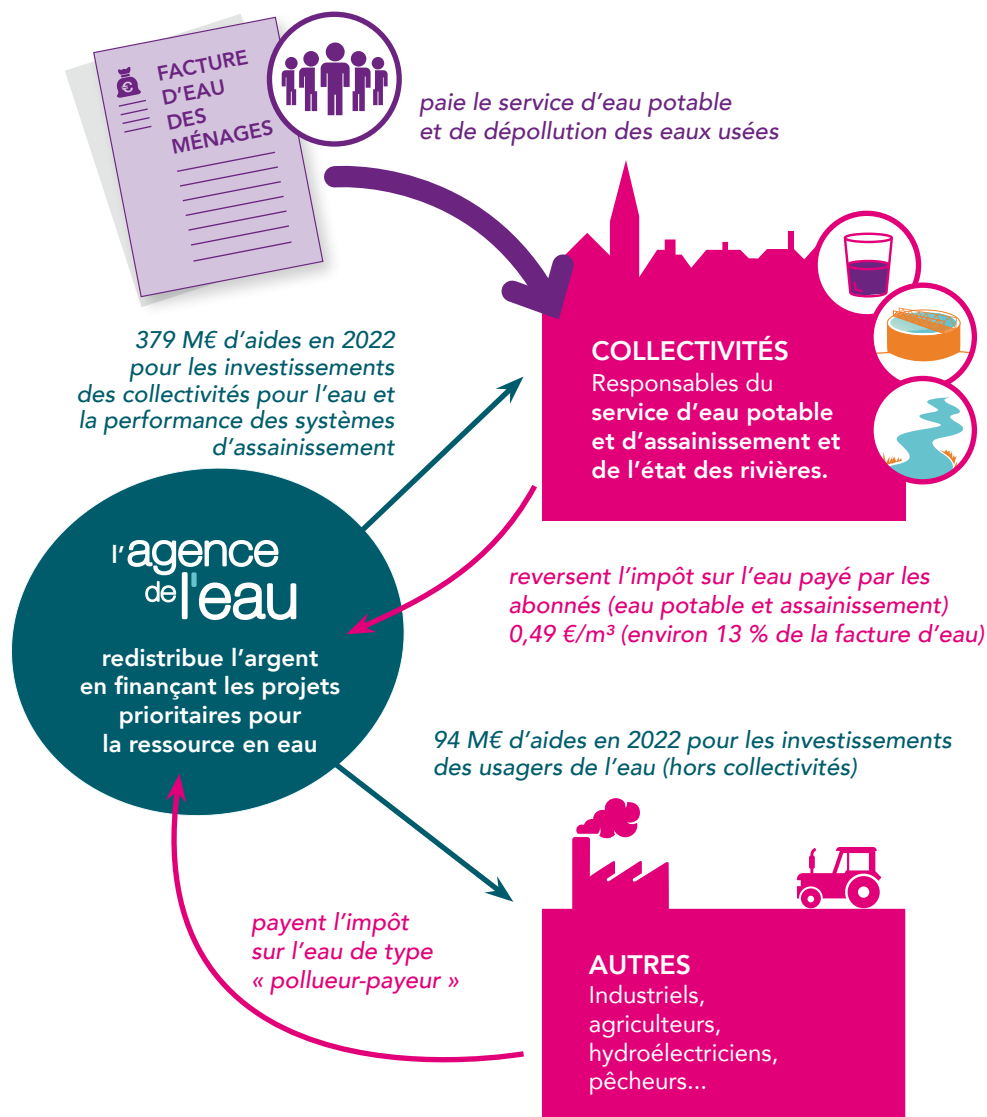
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,87 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **13 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

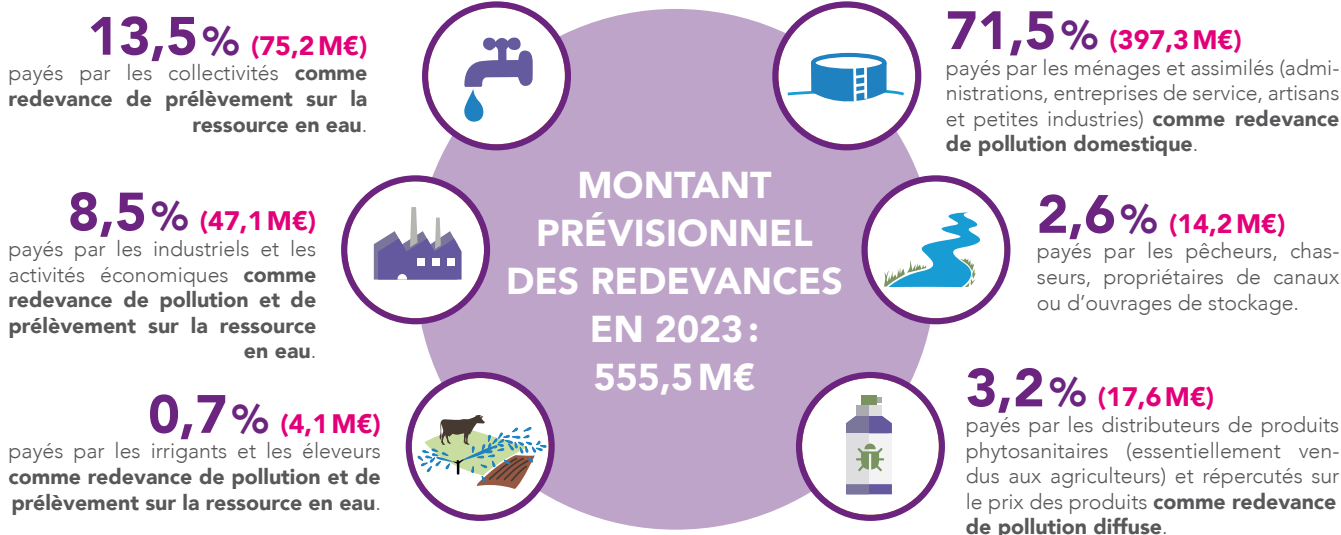
► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

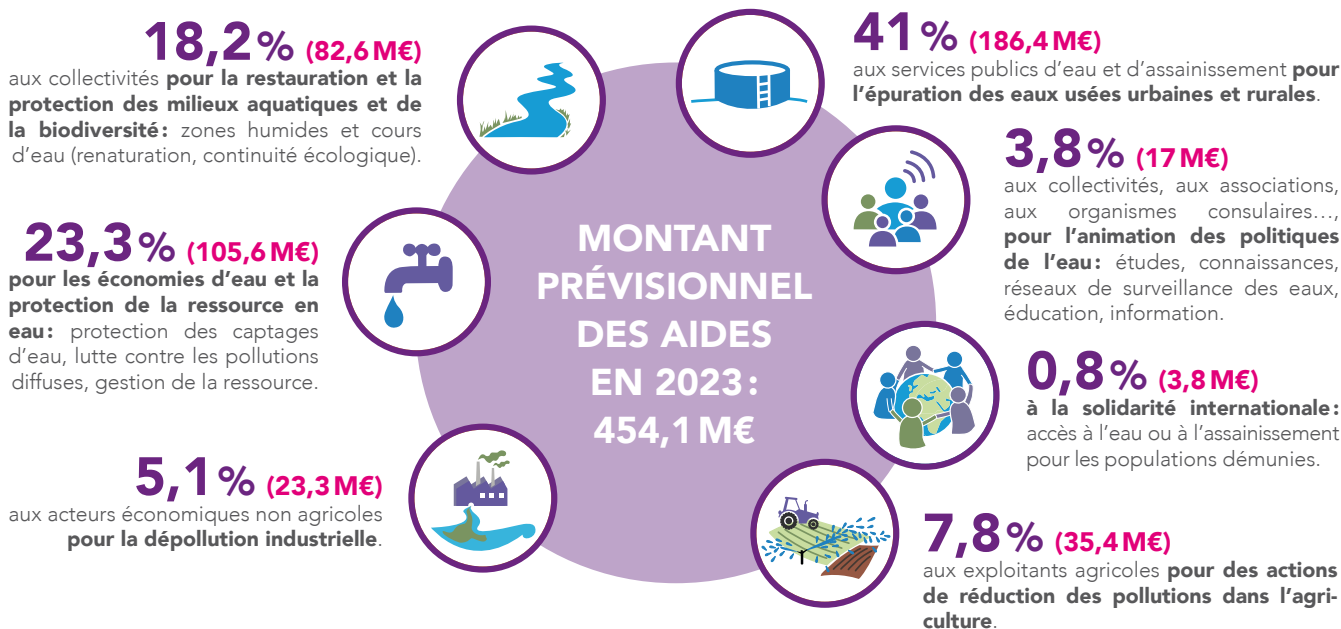
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



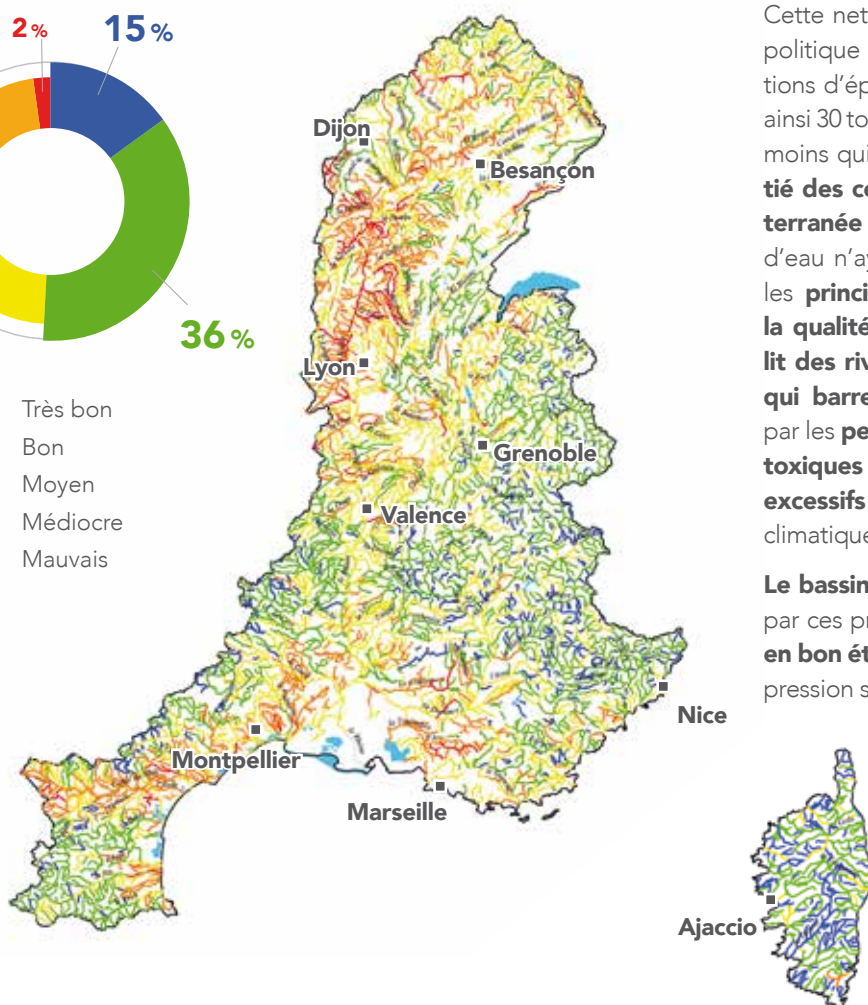
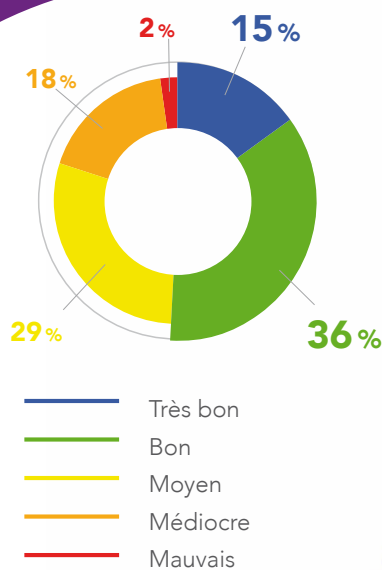
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau

Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes